

Le
SICTOBA

DONNONS DU SOUFFLE
À NOS PAYSAGES

Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés 2010



SOMMAIRE

I. Les indicateurs techniques.....	3
A. Indicateurs relatifs à la collecte des déchets ménagers	3
1. Territoire desservi.....	3
2. La collecte sélective	4
3. Les déchetteries et le service de collecte des encombrants.....	7
B. Indicateurs relatifs au traitement des déchets ménagers	7
1. Localisation des unités de traitement des déchets ménagers	7
2. Le traitement des déchets ultimes	7
3. La plate forme de compostage des biodéchets à Barjac	7
4. Généralisation du compostage	7
5. L'aire d'accueil des déchets verts à Vallon-Pont d'Arc	7
6. Mesures pour la santé et l'environnement.....	7
C. Schéma de synthèse	7
II. Les indicateurs financiers	7
A. Les modalités d'exploitation	7
B. Les dépenses et leur financement	7
1. Financement des services	7
2. Détail des coûts.....	7
3. Synthèse.....	7

I. Les indicateurs techniques

Le SICTOBA est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale qui exerce la compétence traitement des ordures ménagères. Il réalise également la collecte des encombrants, assure la gestion des déchetteries ainsi que la mise en place et le fonctionnement de la collecte sélective.

La collecte des ordures ménagères résiduelles reste à la charge des communes ou EPCI adhérents.

A. Indicateurs relatifs à la collecte des déchets ménagers

1. Territoire desservi

Le SICTOBA est composé de 51 communes membres soit 29 364 habitants (source INSEE-population légale 2007 applicable au 1^{er} janvier 2010).

Communes et Communautés de Communes adhérentes au SICTOBA

- **Communes indépendantes** (981 habitants) :
Beaulieu, Loubaresse, St André de Cruzières

- **CDC du Pays Beaume Drobie** (7631 habitants) :
Beaumont, Chandolas, Dompnac, Faugères, Joyeuse, Lablachère, Laboule, Payzac, Planzolles, Ribes, Rocles, Rosières, St André Lachamp, St Genest de Beauzon, St Mélan, Valgorge, Vernon

- **CDC des Gorges de l'Ardèche** (7412 habitants) :
Balazuc, Bessas, Chauzon, Grospierres, Labeaume, Lagorce, Pradons, Ruoms, Salavas, Sampzon, St Alban Auriolles, Vallon Pont d'Arc

- **CDC des Grands Sites des Gorges de l'Ardèche** (1239 habitants) :
Labastide de Virac, Orgnac l'Aven, Vagnas

- **CDC Cévennes Vivaraises** (563 habitants) :
Malarce sur la Thines, Montselgues, Sablières, Ste Marguerite Lafigère

- **CDC du Pays des Vans** (4837 habitants) :
Chambonas, Les Assions, Les Vans, Gravières, Les Salelles, St Pierre St Jean

- **SICOM de Granzon et Claysse** (6701 habitants) :
Banne, Barjac, Berrias et Casteljau, Malbosc, St Paul le Jeune, St Sauveur de Cruzières

Il est important de noter que le tourisme a un impact fort sur la production de déchets qui est multipliée par plus de 3 durant la saison estivale.

Cette saisonnalité de la production de déchets contraint la collectivité à mettre en place une organisation spécifique en termes de moyens humains et matériels durant la saison estivale.

2. La collecte sélective

Toutes les communes du territoire du SICTOBA et la majeure partie des établissements touristiques sont concernés par la collecte sélective du verre, des revues journaux-magazines et des emballages ménagers recyclables.

En 2008, le Comité Syndical a voté un scénario pour la généralisation du compostage. L'opération s'est concrétisée en 2009 par l'embauche d'un chargé de mission compostage.

En 2010, l'opération de promotion du compostage à l'ensemble du territoire a démarré et se terminera en 2013 pour ce qui concerne la promotion du compostage individuel.

a) Modes et fréquences de collecte du verre, du papier, des emballages ménagers et des biodéchets

	Equipements	Zone concernée	Fréquence de collecte	Collecteur	Centre de tri	Repreneur	Devenir
COLLECTE DU VERRE	275 Colonnes de 4 m3 92 colonnes de 2,5 m3	Les communes de plaine et des établissements touristiques	Tournées régulières plus intervention sur demande téléphonique	SORECA	IPAQ Lavilledieu (07)	BSN Labégude (07)	Fabrication de bouteilles en verre
	180 Bacs roulants operculés verts de 660l	Les communes de montagne	Collecte des bacs 660 l : 17 tournées maximum par an	Plancher Lavilledieu (07)			

	Equipements	Zone concernée	Fréquence de collecte	Collecteur	Centre de tri	Repreneur	Devenir
COLLECTE DU PAPIER	208 Colonnes papier 4 m3	Les communes de plaine et des établissements touristiques	Tournées régulières plus intervention sur demande téléphonique	COVED et Plancher	VAL'AURA SITA Montélimar (26)	Norske Skog à Golbey (88)	Papier recyclé, papier journal
	80 bacs operculés bleus de 660l	Les communes de montagne	Collecte des bacs 660 l : 12 tournées maximum par an				

Rapport sur le prix et la qualité du service 2010 : indicateurs techniques

	Equipements	Zone concernée	Fréquence de collecte	Collecteur	Centre de tri	Repreneur	Devenir
COLLECTE DES EMBALLAGES	1664 bacs operculés jaunes d'un volume de 360, 660 et 1000 l	Toutes les communes et des établissements touristiques	Hiver : C1 communes de plaine et C0,5 communes de montagne Eté : fréquences doublées pour toutes les communes plus un 3ème passage sur des points très fréquentés	SITA MOS	Plancher Lavilledieu (07)	Acier : SITA Négoce (reprise garantie)	Objets en acier
						Alu : SITA Négoce (reprise garantie)	Objets en alu
						Plastiques : SITA Négoce (reprise garantie)	Laine polaire, bac poubelle, pots de fleur, flacons plastiques...
						Cartonnets : Emin Leydier (garantie de reprise)	Carton ondulé
						Briques alimentaires : Emin Leydier (garantie de reprise)	Papier cadeau, papier toilette, essuie tout

	Equipements	Zone concernée	Fréquence de collecte	Collecteur	Centre de tri	Repreneur	Devenir
OPERATION TEST DE COLLECTE DES BIODECHETS	600 foyers équipés	Barjac et St Paul le Jeune	C1			Plateforme de compostage de Barjac	Compost

	Equipements	Zone concernée	Fréquence de collecte	Collecteur	Centre de tri	Repreneur	Devenir
COMPOSTAGE INDIVIDUEL	Plus de 1000 foyers équipés	15 communes				Compostage In situ	Compost

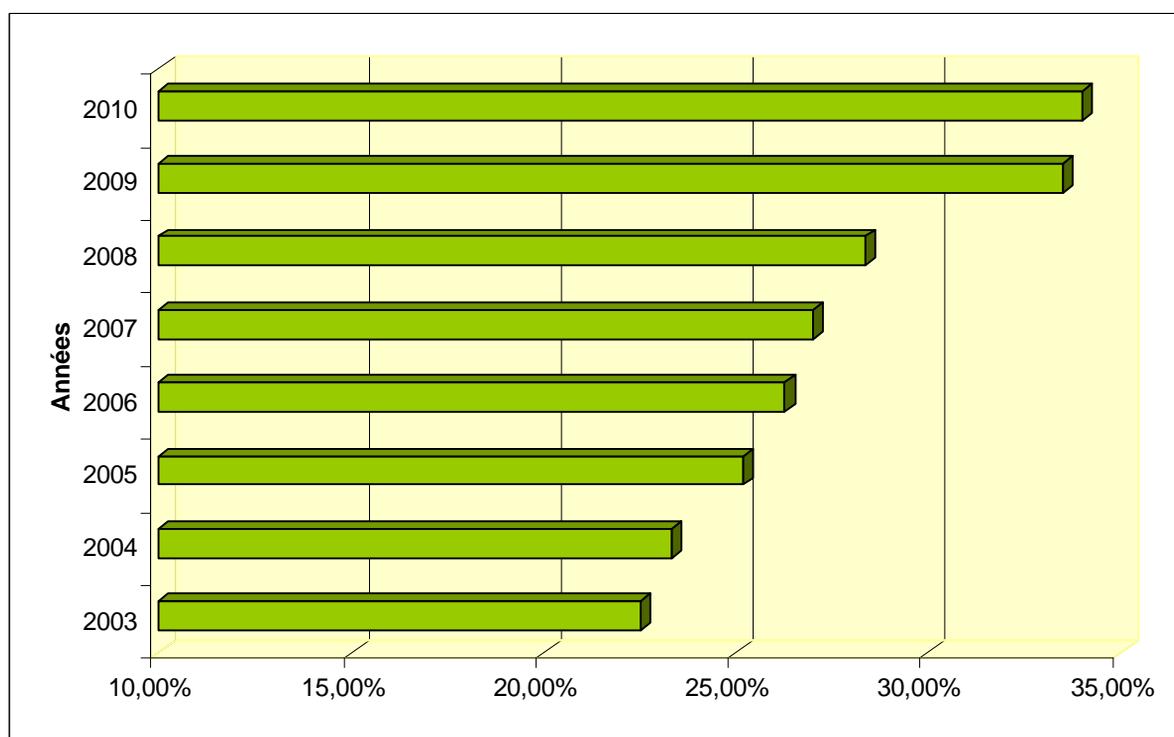


b) Les résultats de la collecte sélective : verre, papier, emballages ménagers recyclables et biodéchets

Globalement, la quantité de déchets collectés augmente chaque année.

	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
VERRE	1828	1876	1711	1626	1658	1534	1503	1546	1337	1135
PAPIER	681	655	699	667	623	612	580	619	471	340
EMBALLAGES	969	928	859	727	616	539	485	454	32	0
BIODECHETS	51	52	54	65	61	64	67	70	60	18
TOTAL	3 529	3 511	3 324	3 083	2 959	2 749	2 635	2 689	1 900	1 493

L'efficacité de la collecte sélective est évaluée en fonction du taux de recyclage*. Comme on peut le remarquer sur le graphique ci-dessous, le taux de recyclage n'a pas cessé d'augmenter. En 2009, le taux de recyclage a fait un bon en avant (33,51%). Cette évolution est due en partie à la mise en place d'une filière de recyclage des gravats. En 2010, le taux de recyclage est de 33,99 %



* Il s'agit du rapport entre la quantité de déchets recyclés et le gisement global de déchets (ordures ménagères et déchetteries).

c) Résultats par matériaux de la collecte sélective des emballages ménagers recyclables en fonction des objectifs Adelphe

Lors de la signature du contrat Adelphe, des objectifs de valorisation par matériaux ont été déterminés. Les soutiens financiers accordés par Adelphe dépendent de la réalisation de ces objectifs.

Matériaux	Tonnages valorisés	Kg/hab/an	Objectifs Adelphe 2010 Kg/hab/an
Briques alimentaires ELA	57,17	12,30	9,0
Cartonnettes	304,084		
Aluminium	4,86	0,17	0,28
Acier	56,74	1,93	3,30
PET coloré	45,1	6,59	6,00
PET incolore	88,14		
PEHD	60,34		
Verre	1 828,25	62,26	58,00
Refus de tri	352,58	12,01	

En 2010, les objectifs du contrat Adelphe ont été remplis pour l'ensemble des matériaux à l'exception des métaux. Il est important de noter une baisse générale de la quantité d'emballages valorisée. Le taux de refus dans les bacs jaunes a encore augmenté pour atteindre le taux record de 42%.

3. Les déchetteries et le service de collecte des encombrants

Pour lutter contre les dépôts sauvages, un service de collecte des objets encombrants à domicile sur rendez-vous a été mis en place en 1987.

Peu à peu un réseau de déchetteries a été créé, la collecte des encombrants est maintenant réservée aux usagers ne pouvant pas se rendre sur les déchetteries.



a) Les déchetteries

Le SICTOBA compte actuellement 6 déchetteries : Beaulieu, Joyeuse, Ruoms, Vallon Pont d'Arc, Les Vans et Barjac.

Déchetterie de Joyeuse

Ce site a été construit en 1988 par une société privée qui exploite pour le compte du SICTOBA le haut et le bas de quai. Le SICTOBA est dans l'attente d'un terrain fourni par une des collectivités du secteur pour réaliser un équipement plus fonctionnel que l'actuel.

Déchetterie de Vallon Pont d'Arc

Ce site a été construit en 2006 et ouvert en 2007.

Le SICTOBA est propriétaire du site et exploite en régie le haut de quai (gardiennage et entretien du site). Le bas de quai (enlèvement des bennes et traitement des déchets) est confié à un prestataire de service.

Déchetterie de Ruoms

Ce site a été construit en 1996 sur l'ancienne décharge communale. Depuis juin 2004 le SICTOBA exploite en régie le haut de quai. Le bas de quai est confié à un prestataire de service.

Déchetterie de Beaulieu

Ouverte en 1992, le SICTOBA est propriétaire du site et exploite en régie le haut de quai. Le bas de quai est confié à un prestataire de service.

Déchetterie de Les Vans

Déchetterie ouverte au 1^{er} janvier 2004. Le SICTOBA est propriétaire du site et exploite en régie le haut de quai. Le bas de quai est confié à un prestataire de service.

Déchetterie de Barjac

Déchetterie ouverte au 1^{er} janvier 2004. Le SICTOBA est propriétaire du site et exploite en régie le haut de quai. Le bas de quai est confié à un prestataire de service.

L'accès aux déchetteries est autorisé pour les habitants et professionnels résidant sur une des communes adhérentes au SICTOBA. Les professionnels sont acceptés gratuitement sous conditions fixées dans un règlement voté par le comité syndical.



(1) Evolution des tonnages collectés en déchetterie de 2001 à 2010

	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
Encombrants	1933,36	1712,06	1621,61	1539,32	1447,60	1577,23	1493,63	1286,33	1152,58	974,78
Cartons	543,65	498,36	544,07	429,90	462,90	372,95	357,86	376,39	292,46	214,63
Ferrailles	842,82	972,21	876,70	841,02	865,70	897,58	917,86	892,16	837,72	413,48
Bois	953,12	792,24	685,51	638,93	551,81	483,73	180,62			
Gravats	1703,07	1532,23								
DMS	54,22	44,67	38,07	32,20	47,82	40,41	30,14			
Piles	5,61	5,58								
Batterie	0	0								
DEEE	57,24									
Mobilier Plastique	9,48									
Lampes et néons	1,10									
Cartouche d'encre	0,41									
Huiles végétale	6,20									
Huiles minérales	13,95									
TOTAL*	6124,22	5558,15	3765,96	3481,37	3375,83	3371,9	2973,03	2554,58	2282,76	1602,89

Le tonnage de déchets apporté en déchetterie a augmenté de 9,24 % par rapport à 2009. La mise en place chaque année de nouvelles filières de recyclages dans les déchetteries permet de valoriser aujourd'hui plus de 67% des déchets qui y sont apportés (62 % en 2009).

(2) Tonnage* de chaque matériau collecté par déchetterie en 2010

	Encombrants (tonnes)	Cartons (tonnes)	Ferrailles (tonnes)	Bois (tonnes)	Gravats (tonnes)	DEEE (tonnes)	Mobilier plastique (tonnes)
Barjac	245,42	NC	77,78	164,90	261,30		
Beaulieu	253,20	84,45	131,71	117,98	159,24		
Les Vans	414,92	123,84	167,31	185,60	366,98	30,544	
Joyeuse	374,46	107,86	164,40	118,04			
Ruoms	336,20	97,46	164,04	196,62	431,03		9,48
Vallon	309,16	108,50	137,58	169,98	484,52	26,696	
Etablissements touristiques		21,54					
TOTAUX	1933,36	543,65	842,82	953,12	1703,07	57,24	9,48

*Tonnage hors DMS, piles, batteries, lampes et néons, cartouche d'encre, huiles végétales et huiles minérales.

Il est important de signaler que les déchetteries font l'objet de visites intempestives de manière régulière. Cela a plusieurs conséquences :

- Un manque à gagner pour la collectivité : certains matériaux tels que les ferrailles et les batteries ont une valeur de rachat (depuis plusieurs années, aucune batterie n'est valorisée car elles sont volées).
- Des dégradations sur les sites : grillages découpés, portails forcés, bungalows cassés... La réparation des équipements dégradés représente un coût important pour le syndicat. De surcroît, le vidage des bennes sur le quai et la dispersion des déchets contraignent les gardiens à passer chaque matin une partie de leur temps à ranger et à nettoyer.

(3) Destination des déchets récupérés en déchetterie

	DECHETTERIES CONCERNEES	COLLECTEUR	TRI	TRAITEMENT	DESTINATION FINALE
Encombrants	Beaulieu, Ruoms, Vallon, Les Vans, Barjac	Ets Plancher (07)	Ets Plancher Broyage et déferrailage	SICTOBA Enfouissement	ISDND Gropierres (07)
	Joyeuse	COVED	ISDND de Roussas (26) Enfouissement		
Ferrailles	Beaulieu, Ruoms, Vallon, Les Vans, Barjac	GDE Aubenas (07)	GDE Aubenas (07)	Salaise sur Sanne (38) Fonderie	Production d'objets en métal
	Joyeuse	COVED			
Cartons	Beaulieu, Ruoms, Vallon, Les Vans	Ets Plancher (07)	Centre de tri Plancher Lavilledieu (07)	Eryn Leydier	Production de carton ondulé
	Joyeuse	COVED			
	Barjac	Interne	Plate forme de compostage	Co-compostage déchets verts et biodéchets	Production de compost
Bois	Barjac, Beaulieu, Ruoms, Les Vans, Vallon	Ets Plancher (07)	Plancher Lavilledieu (07)	RBM Valfibois Sorgues (84) Savoie Pan Tournon (73)	Production de panneaux de particules ou valorisation énergétique
	Joyeuse	COVED			
Batteries	Toutes les déchetteries	Recylex (69)			Traitements spécifiques et recyclage
Piles	Toutes les déchetteries	Corepile			
Capsules Nespresso	Toutes les déchetteries	Collectors			Recyclage matière et compostage
Cartouches d'encre	Toutes les déchetteries	Collectors			Réutilisation après remplissage ou valorisation énergétique

Rapport sur le prix et la qualité du service 2010 : indicateurs techniques

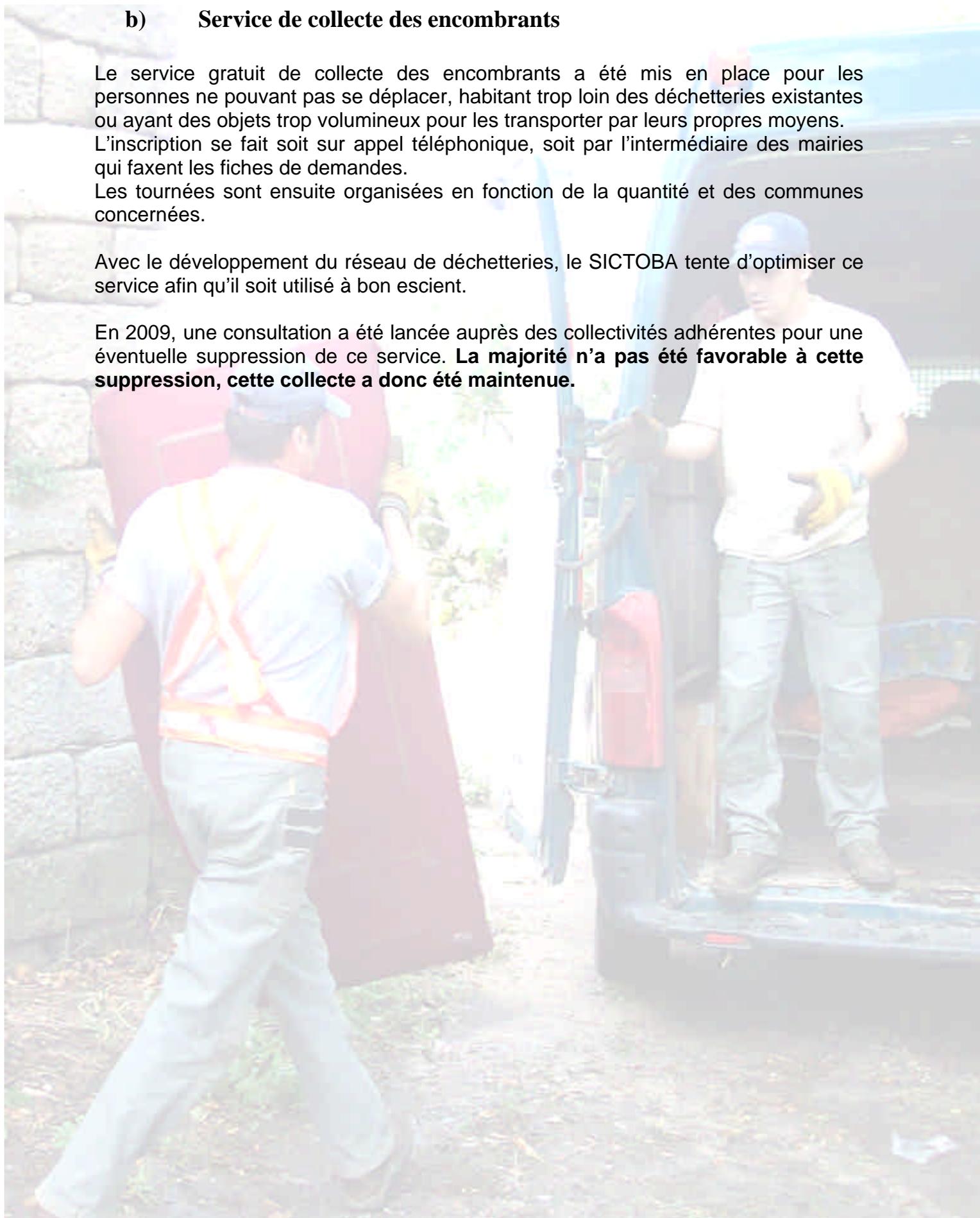
	DECHETTERIES CONCERNEES	COLLECTEUR	TRI	TRAITEMENT	DESTINATION FINALE
Ampoules à économie d'énergie	Toutes les déchetteries	Recylum	COVED Clermont Ferrand		Recyclage du verre, des métaux et récupération du mercure
Huiles de vidange	Beaulieu, Joyeuse, Ruoms, Vallon et Les Vans	Entreprise Volle	SARL Pierre Volle (26)	Cimenterie Lafarge (07)	50% de valorisation énergétique. 50% de régénération (3l d'huile usagée pour 2l d'huile propre)
	Barjac	Chimirec Socodéli	Chimeric Socodéli (30)	NC	
Huiles de friture	Toutes les déchetteries	Huilétic	Asperjoc (07)	Lorrainergies (54)	Fabrication d'huile de chaine de tronçonneuse
Déchets ménagers spéciaux	Barjac, Beaulieu, Joyeuse, Vallon et Les Vans	SARPI LA TALAUDIÈRE (42)			Élimination ou traitement spécifique
Gravats	Barjac, Beaulieu, Ruoms, Vallon, Les Vans	SITA Mos	ADCEG Lavilledieu (07)	Broyage et recyclage	Matériaux utilisés dans les travaux publics
Textiles	Toutes les déchetteries	Philtex et recycling (30)		Tri	Vente et chiffonnerie
DEEE	Les Vans et Vallon	Veolia	Gros électroménager hors froid PURFER (69)		Valorisation matière et traitement spécifique
			Gros électroménager froid TERCOVAL (73)		
			Petit électroménager et écran IMMARK (30)		
Déchets verts	Barjac	Interne	Plateforme de compostage	Co-compostage déchets verts et biodéchets	Production de compost
	Vallon		Aire de broyage des déchets verts	Compostage avec les déchets organiques de la distillerie de Vallon	
Mobilier plastique	Ruoms	Plancher			Fabrication de nouveaux objets en plastique

b) Service de collecte des encombrants

Le service gratuit de collecte des encombrants a été mis en place pour les personnes ne pouvant pas se déplacer, habitant trop loin des déchetteries existantes ou ayant des objets trop volumineux pour les transporter par leurs propres moyens. L'inscription se fait soit sur appel téléphonique, soit par l'intermédiaire des mairies qui faxent les fiches de demandes. Les tournées sont ensuite organisées en fonction de la quantité et des communes concernées.

Avec le développement du réseau de déchetteries, le SICTOBA tente d'optimiser ce service afin qu'il soit utilisé à bon escient.

En 2009, une consultation a été lancée auprès des collectivités adhérentes pour une éventuelle suppression de ce service. **La majorité n'a pas été favorable à cette suppression, cette collecte a donc été maintenue.**



B. Indicateurs relatifs au traitement des déchets ménagers

1. Localisation des unités de traitement des déchets ménagers

	Unité de traitement	Mode de traitement
Déchets ultimes	Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux du SICTOBA. Lieu dit « La Luzerette » Grospierres (07)	Enfouissement des déchets par compactage

	Collecteur	Centre de tri	Repreneur	Devenir
Verre	SORECA	IPAQ Lavilledieu (07)	BSN Labégude (07)	Fabrication de bouteilles en verre
	Plancher Lavilledieu (07)			
Papier	COVED et Plancher	VAL'AURA SITA Montélimar (26)	Norske Skog à Golbey (88)	Papier recyclé, papier journal
Emballages	SITA MOS	Plancher Lavilledieu (07)	Acier : SITA Négoce (reprise garantie)	Objets en acier
			Alu : SITA Négoce (reprise garantie)	Objets en alu
			Plastiques : SITA Négoce (reprise garantie)	Laine polaire, bac poubelle, pots de fleur, flacons plastiques...
			Cartonnettes : Emin Leydier (garantie de reprise)	Carton ondulé
			Briques alimentaires : Emin Leydier (garantie de reprise)	Papier cadeau, papier toilette, essuie tout
Biodéchets	SICOM Granzon et Claysse	Tri à la source par les administrés	Plateforme de compostage de Barjac	Compost
Compostage individuel		Tri à la source par les administrés	Compostage In situ	Compost

2. Le traitement des déchets ultimes

Depuis 1976, les déchets ménagers des 51 communes sont acheminés vers l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) du SICTOBA qui traite la totalité des déchets ultimes du syndicat (ordures ménagères et encombrants) soit environ 13 000 tonnes par an.

Le 24 octobre 2008, le SICTOBA a obtenu l'autorisation d'agrandir l'ISDND en créant un nouveau casier, le casier 5. Ce casier de 2,3 hectares a une capacité de stockage de 130 100 m³ soit une durée d'exploitation estimée à 10 ans.

Les travaux de création du casier 5 et de réhabilitation du casier 4 se sont déroulés de janvier à septembre 2009. Pendant les travaux, les déchets apportés au SICTOBA ont été transférés vers un ISDND de la vallée du Rhône.

Malheureusement, au cours des travaux, un incident est survenu : une tranchée drainante prévue dans l'angle sud-est du casier 5 au niveau de l'alvéole 1, ayant pour rôle de rabattre les eaux souterraines en période de très hautes eaux, n'a pas pu être réalisée en raison de la dureté de la roche. Il a donc fallu trouver une nouvelle solution pour drainer ces eaux souterraines.

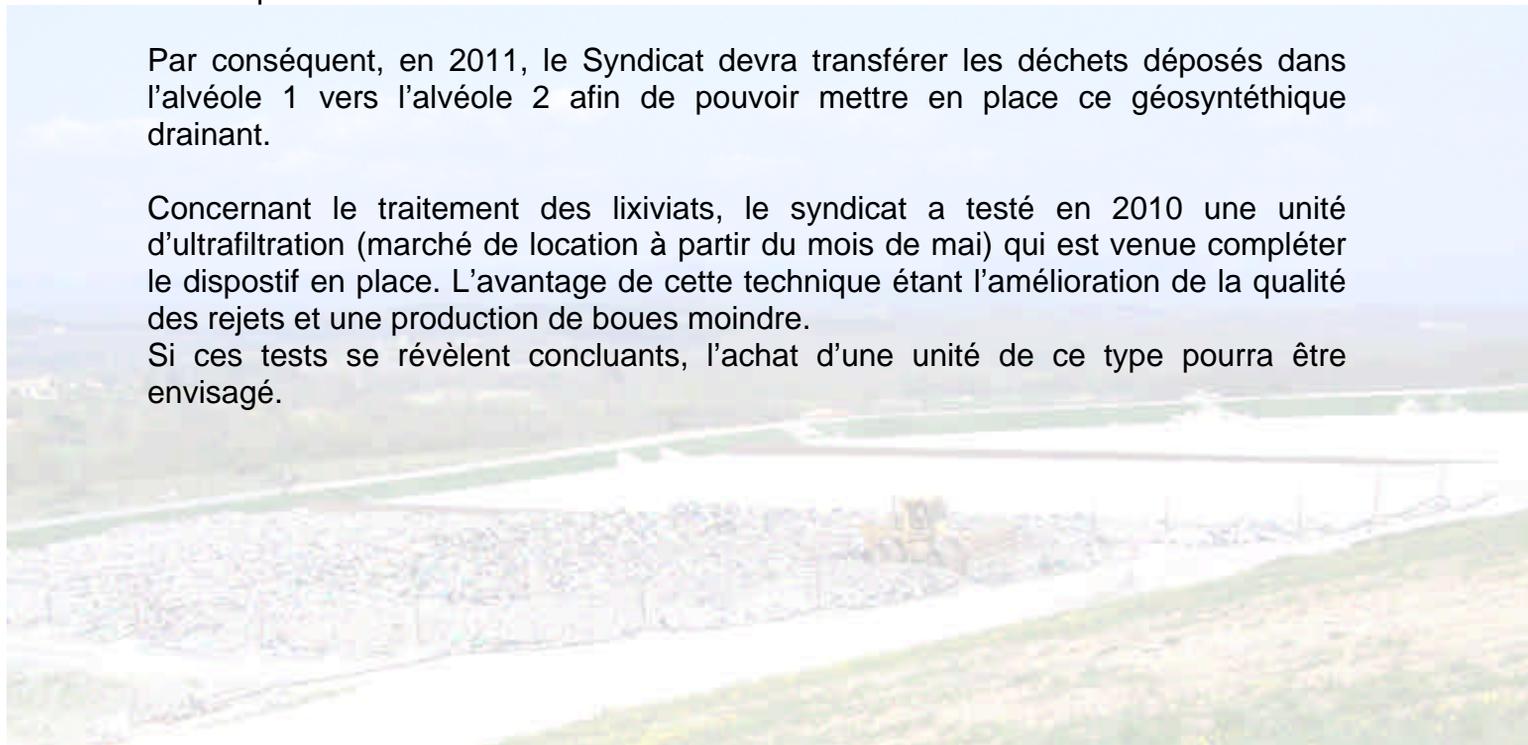
Pour des raisons financières (le transfert des déchets ayant été budgété jusqu'au mois de juin 2009) et après avoir pris toutes les précautions concernant les risques de pollution des eaux souterraines, le Bureau du Syndicat a décidé de commencer l'exploitation de l'alvéole 1 du casier 5 en juillet 2009.

Pendant ce temps, le SICTOBA accompagné de bureaux d'études et du BRGM a continué ses études afin de remédier à l'impossibilité de réaliser cette tranchée drainante. En juin 2010, le Bureau d'étude ANTEA a proposé de mettre en place dans le sous sol de l'alvéole 1 un géosynthétique drainant. Cette solution a été validée par le BRGM en octobre 2010.

Par conséquent, en 2011, le Syndicat devra transférer les déchets déposés dans l'alvéole 1 vers l'alvéole 2 afin de pouvoir mettre en place ce géosynthétique drainant.

Concernant le traitement des lixiviats, le syndicat a testé en 2010 une unité d'ultrafiltration (marché de location à partir du mois de mai) qui est venue compléter le dispositif en place. L'avantage de cette technique étant l'amélioration de la qualité des rejets et une production de boues moindre.

Si ces tests se révèlent concluants, l'achat d'une unité de ce type pourra être envisagé.



Modalités de traitement des déchets ultimes sur le site du SICTOBA

Sur ce site ne sont acceptés que les déchets ménagers ou les déchets assimilables aux ordures ménagères ainsi que les encombrants ménagers provenant exclusivement des communes adhérentes au syndicat.

Tous les déchets font l'objet :

- d'un contrôle visuel lors du vidage des bennes,
- d'un contrôle de non réactivité avant la pesée,
- d'une pesée avec émission de bordereau.

Conformément à l'arrêté ministériel du 9 septembre 1997 révisé, les conditions d'exploitation sont les suivantes :

- les déchets sont vidés et compactés dans le casier en cours d'exploitation,
- les lixiviats sont récupérés et acheminés par gravité vers un bassin de rétention pour traitement ultérieur avant rejet dans le milieu naturel conformément aux normes imposées dans l'arrêté préfectoral.

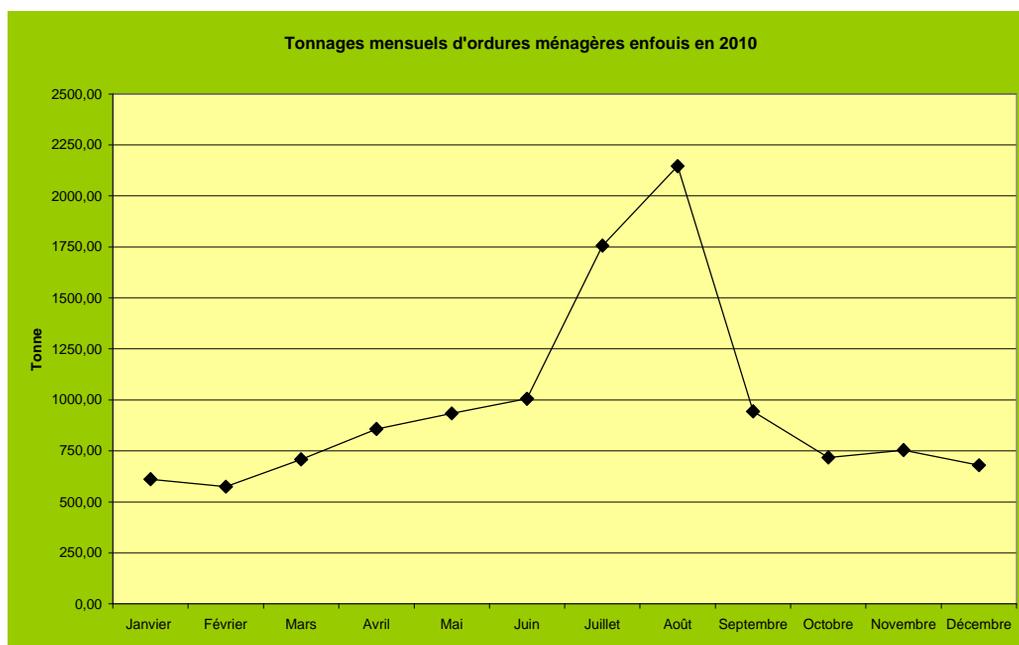
(1) Evolution du tonnage d'ordures ménagères enfoui de 2002 à 2010

	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002
Tonnage	11688,95	11821,86	11 932,4	11 970,01	12 078,3	11 745,8	11 894,3	12 133,3	12 839,5

50% du tonnage total est produit de juin à septembre.

Ce pic estival implique une gestion spécifique avec du matériel dimensionné pour recevoir ces tonnages.

On constate une baisse de tonnage depuis 2003 avec une légère remontée en 2006. La quantité d'ordures ménagères enfouie est grandement influencée par la fréquentation touristique.



3. La plate forme de compostage des biodéchets à Barjac

La plate forme de compostage des déchets organiques créée en 2001 est située sur la commune de Barjac.

Elle est constituée par une aire de 2 300 m² d'enrobé étanche et a été dimensionnée pour une capacité théorique de 700 tonnes par an de déchets à composter.

Elle traite actuellement les déchets organiques collectés sur les communes de Barjac et de St Paul le Jeune (52 tonnes en 2009) ainsi que les déchets verts et les cartons des communes environnantes (tonnage estimé à 250 tonnes).

A partir des déchets compostables récupérés l'objectif est la production d'un compost de qualité. La démarche qualité engagée par le SICTOBA a permis d'adhérer à la « Charte Qualité des Composts » mise en place par l'Ademe et la Région Rhône Alpes.

La filière technique est la suivante :

- stockage des matériaux,
- broyage,
- mise en andain,
- retournements réguliers et contrôle de la température et de l'humidité
- fermentation pendant 6 mois,
- maturation pendant 2 mois,
- criblage.

Le compost est en vente depuis octobre 2006 aux tarifs suivants :

- 1,50€ les 50 litres de compost non conditionné en libre service,
- 20€ le m³,
- 15€ le m³ au delà de 10 m³ achetés.

La pratique du compostage doit être étendue à l'ensemble des communes adhérentes. A ce titre, un Chargé de mission sur ce thème a été embauché en 2009.



4. Généralisation du compostage

Le SICTOBA généralise le compostage sur l'ensemble de son territoire en vue d'atteindre les objectifs de recyclage fixés dans le P.I.E.D. (Plan Interdépartemental d'Élimination des Déchets) et de réduire les quantités de déchets enfouis dans l'I.S.D.N.D.

Cette opération, subventionnée par L'ADEME, Le Conseil Général de l'Ardèche, Le Pays de l'Ardèche Méridionale, La Région Rhône-Alpes et Le Conseil Général du Gard s'appuie sur un développement au niveau du territoire avec :

Le compostage individuel

Les foyers disposant d'un jardin ont pu faire l'acquisition d'un composteur individuel de 420 litres accompagné d'un bioseau et d'un guide du compostage pour la somme de 18.50 €. En 2010, les distributions de composteurs ont eu lieu à Bessas, Saint André Lachamp, Rocles, Chambonas, Payzac, Saint Paul le Jeune, Saint Sauveur de Cruzières, Chauzon, Lablachère, Vernon, Beaulieu et Chandolas, Les Salelles, Saint André de Cruzières, et Labeaume. Au total 866 composteurs ont été distribués.



Le compostage de quartier



Les aires de compostage permettent aux habitants qui n'ont pas de jardin de composter leurs biodéchets avec leurs voisins.

Sur l'année 2010, 4 aires ont été installées :

- Saint André de Cruzières (Hameau de Chadouillet),
- Labeaume (Le Village),
- Rocles (Lotissement de l'Hubac),
- Beaulieu (Lotissement proche de l'Auberge de La Gare).

Le compostage par les gros producteurs

Le SICTOBA a accompagné 11 gros producteurs de plus ou moins grande capacité d'accueil :

- 1 hôtel-restaurant : Les Cèdres à Joyeuse,
- 1 village de gîtes : La Buisserie à Labeaume,
- Le Domaine du Rouret à Grospierres (1 quartier de 50 logements),
- 8 campings disséminés sur le territoire du Syndicat.



Les gérants des établissements ont été satisfaits des équipements (qualité et coût du matériel, montage, esthétique etc.) et de l'accompagnement du SICTOBA. Environ 20 tonnes de déchets ont pu être déviées de l'enfouissement.

L'opération se poursuit en 2011

- La distribution des composteurs sur le reste des communes est prévue d'ici la fin de l'année 2011,
- Le compostage de quartier est pressenti sur d'autres sites,
- Le compostage par les gros producteurs concernera d'autres établissements.

5. L'aire d'accueil des déchets verts à Vallon-Pont d'Arc

Une plate-forme destinée à recevoir les déchets verts jouxte le site de la déchetterie de Vallon-Pont-d'Arc.

Les horaires d'ouverture sont les mêmes que ceux de la déchetterie.

Le SICTOBA assure le contrôle de la qualité des apports et fait procéder à plusieurs campagnes de broyage chaque année.

Le broyat est ensuite repris par la distillerie qui l'intègre à son compost de rafles de raisin.

La quantité de déchets verts reçue sur ce site est importante et en constante augmentation.

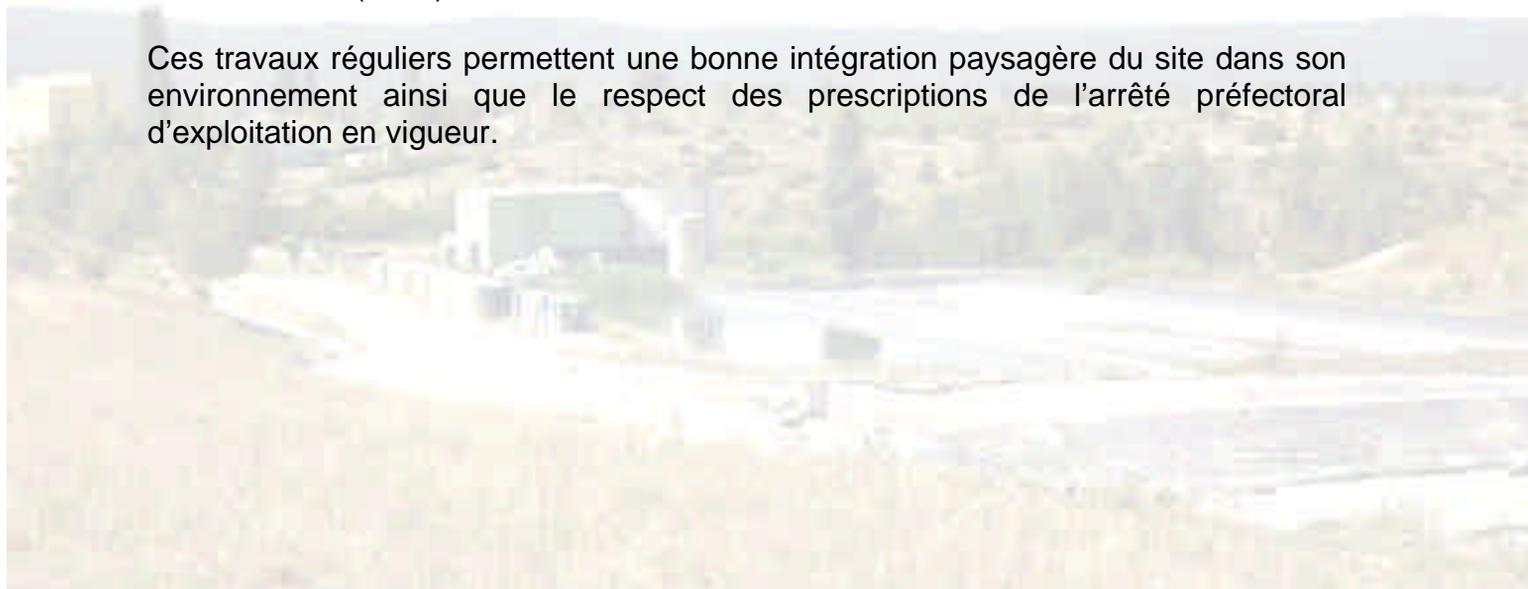
Le tonnage reçu sur ce site a été estimé (le SICTOBA ne dispose sur ce site, comme à Barjac d'aucun moyen de pesée) à 400 tonnes.

6. Mesures pour la santé et l'environnement

L'ISDND de Grospierres dans lequel sont enfouis les déchets ultimes des communes adhérentes a fait l'objet de nombreux travaux de réhabilitation et de mise en conformité :

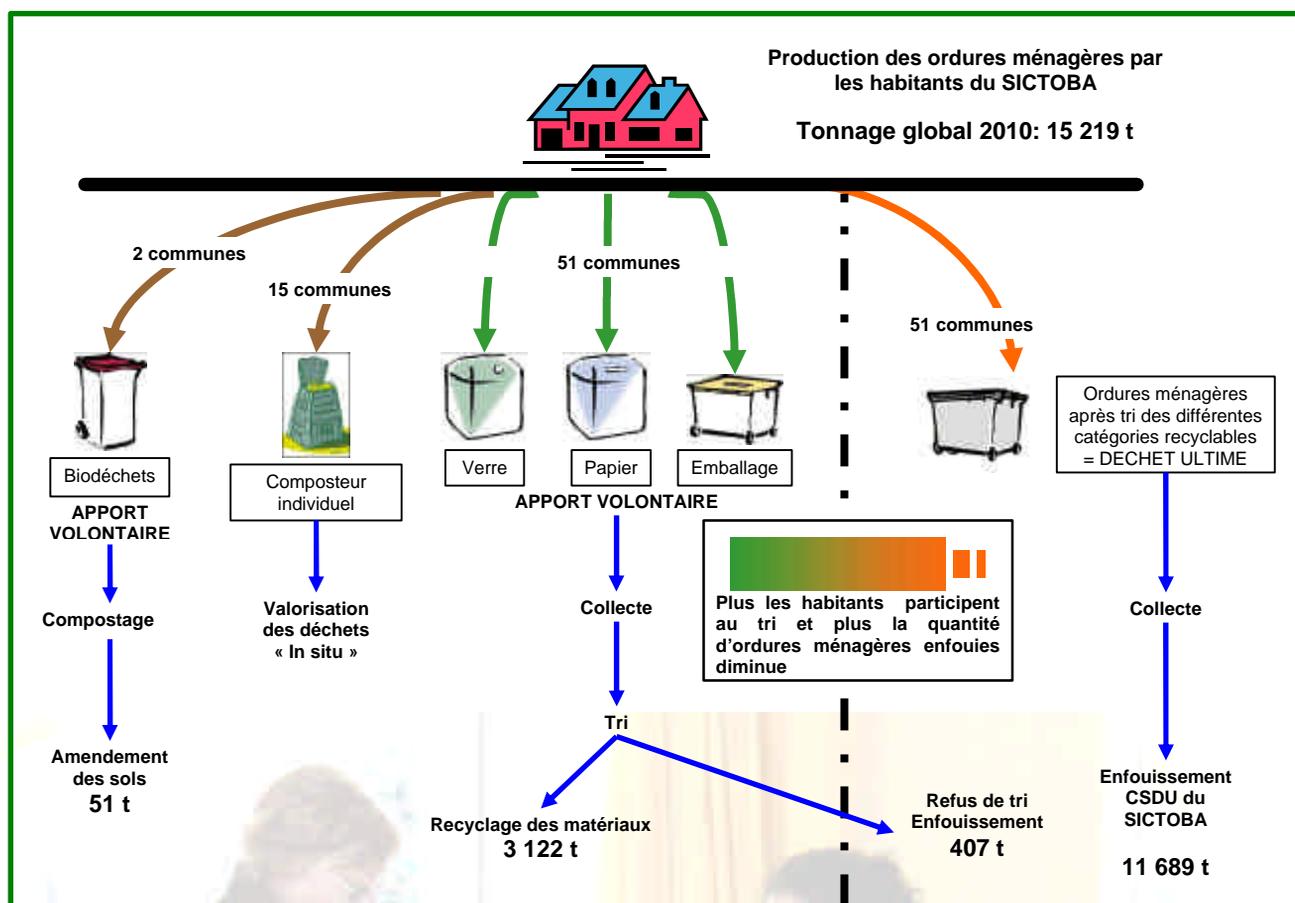
- construction d'une station de traitement des lixiviats (1998),
- fermeture et réhabilitation des casiers 1,2 et 3 (2001),
- mise en conformité du casier 4 en cours d'exploitation (2001),
- réhabilitation de l'alvéole 1 du casier 4 (2006),
- création de l'alvéole 3 du casier 4 (2006),
- création d'une plate-forme de transfert des Ordures Ménagères Résiduelles dans l'attente du casier 5 (2008)
- travaux de réhabilitation de l'alvéole 3 du casier 4 et création du casier n°5 (2009),
- location d'une unité d'ultrafiltration pour l'amélioration du traitement des lixiviats (2010).

Ces travaux réguliers permettent une bonne intégration paysagère du site dans son environnement ainsi que le respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral d'exploitation en vigueur.



C. Schéma de synthèse

Le schéma suivant donne une vision globale de l'organisation du traitement des ordures ménagères et de la collecte sélective, hors déchetteries, sur le territoire du SICTOBA.



II. Les indicateurs financiers

A. Les modalités d'exploitation

Les principales prestations réalisées par le SICTOBA sont résumées dans le tableau ci dessous :

	Régie syndicale	Marché de prestation de service
Exploitation d'ISDND et de la station de traitement des lixiviats	Personnel SICTOBA	-
Plate forme de compostage de Barjac	Personnel SICTOBA	-
Collecte des RJM	-	COVED jusqu'au 31/10/10 PLANCHER ENVIRONNEMENT à partir du 01/11/10
Tri des RJM	-	SITA Val'aura jusqu'au 31/10/10 PLANCHER ENVIRONNEMENT à partir du 01/11/10
Collecte du verre	-	SORECA PLANCHER ENVIRONNEMENT (secteur montagne)
Collecte des emballages ménagers	-	SITA MOS
Tri des emballages	-	PLANCHER ENVIRONNEMENT
Maintenance des bacs jaunes	Personnel SICTOBA	-
Collecte des objets encombrants	Personnel SICTOBA	-
Bennes cartons campings et divers	-	PLANCHER ENVIRONNEMENT
Déchetterie de Les Vans	Gardiennage : personnel SICTOBA	Enlèvement des bennes et traitement : ETS PLANCHER, GDE, SITA MOS
Déchetterie de Barjac	Gardiennage : personnel SICTOBA	Enlèvement des bennes et traitement : ETS PLANCHER, GDE, SITA MOS
Déchetterie de Beaulieu	Gardiennage : personnel SICTOBA	Enlèvement des bennes et traitement : ETS PLANCHER, GDE, SITA MOS
Déchetterie de Ruoms	Gardiennage : personnel SICTOBA	Enlèvement des bennes et traitement : ETS PLANCHER, GDE, SITA MOS
Déchetterie de Vallon Pont d'Arc	Gardiennage : personnel SICTOBA	Enlèvement des bennes et traitement : ETS PLANCHER, GDE, SITA MOS
Déchetterie de Joyeuse	-	COVED

B. Les dépenses et leur financement

1. Financement des services

a) Modalités de financement

Le SICTOBA étant un E.P.C.I. sans fiscalité propre, chaque commune paye sa quote-part sous forme de participation, au prorata du service rendu selon un mode de calcul voté chaque année en Assemblée Syndicale.

Les autres recettes permettant de financer le service sont liées à la revente des matériaux issus des différentes collectes sélectives; celles-ci ne permettant pas d'équilibrer le service.

b) Les prestations rémunérées à des entreprises

Le tableau suivant liste les principales prestations de services ainsi que leur montant pour l'année 2010

Activité	Titulaire du contrat	Coûts 2010 (en €tc)
Collecte des emballages ménagers (budget annexe collecte sélective)	SITA MOS	358 542,30
Tri des emballages ménagers	PLANCHER ENVIRONNEMENT	229 970,58
Collecte du papier	COVED jusqu'au 31/10/10 PLANCHER ENVIRONNEMENT à partir du 01/11/10	42 904,21
Tri du papier	SITA Val'aura jusqu'au 31/10/10 PLANCHER ENVIRONNEMENT à partir du 01/11/10	27 648,17
Collecte et traitement du verre	SORECA PLANCHER ENVIRONNEMENT	87 136,68
Bennes cartons camping et divers	PLANCHER ENVIRONNEMENT	2 241,90
Prestation Broyage des déchets verts Barjac/ Vallon	ETS PLANCHER	6 765,19
Déchetteries de Les Vans, Barjac, Beaulieu, Ruoms et Vallon Pont d'Arc	GDE (ferrailles) SITA MOS (gravats) PLANCHER ENVIRONNEMENT (encombrants, bois et cartons)	314 577,65
Traitement des Déchets Ménagers Spéciaux	SIRA	30 438,59
Déchetterie de Joyeuse	COVED	126 824,57
Collecte et traitement des huiles de friture sur les déchetteries	SOLEVAL	1 635,25
Location d'une unité d'ultrafiltration pour le traitement des lixiviats sur l'ISDND	OVIVE / MOBIPUR	71 179,28

c) Définitions

Dans ce rapport l'analyse portera sur :

Le coût aidé TTC

Il comprend l'ensemble des charges liées à l'investissement et au fonctionnement pour une prestation donnée et il tient compte des aides à l'investissement, des soutiens au fonctionnement (aide d'Adelphe par exemple) ainsi que des recettes sur les matériaux recyclables.

C'est ce même coût qui est répercuté aux collectivités adhérentes.

Les coûts présentés sont issus de démarche analytique des coûts dénommée Compta-coûts qui a été développée par l'ADEME.

2. Détail des coûts

Le coût aidé :

- par tonne
- à l'habitant : sur les bases de la population légale 2010 (29 364 habitants)
- à l'habitant en lissant la production annuelle de déchets et en la ramenant à une population équivalente estimée à 41 509 habitants (calcul validé par l'ADEME).

a) Coût aidé du traitement des ordures ménagères résiduelles

Tonnage total enfoui en 2010 : 11 689 tonnes

78,5 €/tc/tonne
31,3 €/tc/hab. (INSEE)
22,1 €/tc/hab. (41 509)

b) Coût aidé des déchetteries et de la collecte des encombrants

Tonnage total récupéré dans les déchetteries en 2010 : 4 421 tonnes (hors gravats)

210,8 €/tc/tonne
31,7 €/tc/hab. (INSEE)
22,5 €/tc/hab. (41 509)

c) Coût aidé de la tonne de verre collectée de manière sélective

Tonnage de verre collecté en 2010 : 1 828 tonnes

28,4 €/tonne
1,8 €/hab. (INSEE)
1,3 €/hab. (41 509)

d) Coût aidé de la tonne de RJM collectée de manière sélective

Tonnage de papier collecté en 2010 : 681 tonnes

17,5 €/tonne
0,4 €/hab. (INSEE)
0,3 €/hab. (41 509)

e) Coût aidé de la collecte des emballages ménagers recyclables hors verre

Tonnage d'emballages collecté en 2010 : 969 tonnes (*dont 407 tonnes de refus*)

270,6 €/tonne
8,9 €/hab. (INSEE)
6,3 €/hab. (41 509)

f) Coût aidé du compostage sur la plate forme de Barjac et du broyage à Vallon

52 tonnes de biodéchets ont été collectées par le SICOM de Granzon et Claysse sur les communes de Barjac et St Paul le Jeune.

Les apports de déchets verts et de cartons sur le site de Barjac sont estimés à 250 tonnes.

Le broyage de déchets verts sur la plate-forme de Vallon est estimé à 400 tonnes.

Tonnage total estimé en 2010 : 702 tonnes

52,6 €/tonne
1,3 €/hab. (INSEE)
0,9 €/hab. (41 509)

3. Synthèse

Le tableau ci-dessous synthétise les coûts aidés du service d'élimination des déchets.

	Tonnage	Coût en €/tonne	Coût €/habitant (pop INSEE 2007- 29364)	Coût €/habitant (pop équivalente au tonnage produit - 41509hab)
Traitement des ordures ménagères résiduelles	11 689	78,5	31,30	22,10
Compostage/Broyage	702	52,6	1,3	0,9
Collecte verre	1 828	28,4	1,8	1,3
Collecte papier	681	17,5	0,4	0,3
Collecte et tri des emballages	969	270,6	8,8	6,3
Déchetteries/Collecte encombrants (hors gravats)	4 421	210,8	31,7	22,5
TOTAUX	20 290	109,10	75,4	53,3

Remarque

Etant donné l'impact du tourisme sur la production de déchets, le coût à l'habitant sur la base de la population INSEE est peu représentatif de la production moyenne de chaque habitant.

Sur la base des moyennes de production nationale de déchets, une population équivalente lissée a été calculée, elle s'élèverait à 41 509 habitants.

La dernière colonne du tableau donne le coût à l'habitant en prenant en compte cette population.



**Quartier La Gare
07 460 BEAULIEU
Tel : 04.75.39.06.99 / Fax : 04.75.89.91.69
sictobacom@orange.fr**